

Département de la Drôme Arrondissement de Nyons Commune de Roynac	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROYNAC			
<u>Date de convocation</u> : 30 septembre 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre à vingt heures trente, Le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Valérie ARNAVON, Maire.			
<u>Convocation affichée le</u> : 30 septembre 2025				
<u>Nombre de conseillers</u> :	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice : 10	ARNAVON Valérie	X		
Quorum : 6	LEBORNE Bernard	X		
Présents : 8	CROZIER Claudine	X		
Représentés : 2	COUTELIER Richard	X		
Votants : 10	EHRHARD Philippe	X		
	GALLAS Michel		X	B. LEBORNE
<u>Secrétaire de séance</u> :	GAYET Emmanuel		X	V. ARNAVON
Bernard LEBORNE	LLABRES Pierre-Alexandre	X		
	MORETTO Alfred	X		
	VERNET Emilie	X		

2025	-07	-08	Convention avec la Fédération Française des Véhicules d'Époque « FFVE »
-------------	------------	------------	--

Mme le Maire explique qu'elle a rencontré des représentants de la Fédération Française des Véhicules d'époque (FEVE), qui souhaitent faire de ROYNAC un village étape lors de leurs regroupements.

L'accueil de véhicules d'époque serait une animation offerte au grand public, donnant lieu également à la rencontre du patrimoine bâti et du patrimoine roulant. L'accueil des collectionneurs eux-mêmes permettrait de surcroît de favoriser le tourisme et l'économie locale.

Mme le Maire précise que la FEVE offrira les panneaux d'entrée et sortie de village.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'autoriser la convention avec la Fédération Française des Véhicules d'époque (FEVE),
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour signer ladite convention et tout document afférent à cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme.*

**Le Maire,
Valérie ARNAVON**